

LE SIFLAU MAG

N° 12

Mars

2025

Le magazine des habitants de Sigoulès-et-Flaugeac

sigoules-et-flaugeac.fr



PanneauPocket

SOMMAIRE. ÉDITO.

Sommaire

ÉDITO DU MAIRE - Calendrier- sommaire	p 2
Composteur/Broyeur	p 3
Fibre /1er mai	p4
Incivilités	p 5
Insee/Piscine	p 6
État civil	p 7
Chemins ruraux	p 8-9
Église St Jacques	p10-11
Temps forts	p 12
Inscriptions École / Recensement	p 13
Infos utiles	p 14
Panneau Pocket	p15
Personnes isolées	p16

CALENDRIER DES FESTIVITÉS

15 Mars : PLACE DU FOIRAIL : carnaval (association ensemble pour l'école)

11-12-13 Avril : SALLE DU PRESOIR : open de Billard (Sigoulès 8 pool)

17 Avril : SALLE DES ASSOCIATIONS : dégustation thème vins de Bordeaux (Confrérie des raisins d'or)

1er Mai : SALLE DES MARRONNIERS : la traditionnelle omelette à l'aillet sera offerte aux administrés sur réservation.

1er Juin : SECTEUR DE L'ÉCOLE : Brocante (Comité des fêtes)

12 Juin : DERRIÈRE LA MAIRIE : pièce de théâtre « Illusions » (théâtre du Roi de Cœur)

19 Juin : SALLE DES ASSOCIATIONS : dégustation thème vins du Bergeracois (Confrérie des raisins d'or)

30 Juin : 1ère Randonnée Estivale (Confrérie des raisins d'or)

19 & 20 Juillet : 48ème FOIRE AUX VINS

25 Juillet: PLACE DU FOIRAIL : soirée dansante (Comité des fêtes)

22 Août : PLACE DU FOIRAIL : soirée dansante (Comité des fêtes)

29 Août : PLACE DU FOIRAIL : Marché gourmand (Sigoulès gym's)

22 Novembre : SALLE DU PRESOIR : soirée espagnole (Comité des fêtes)

Directeur de la publication : Jean-Louis Dessalles

Conçu et imaginé par la commission communication et les services de la mairie de Sigoulès-et-Flaugeac

40 Route d'Uffer 24240 Sigoulès-et-Flaugeac

sigoules-et-flaugeac.fr/

facebook.com/Mairie-de-Sigoulès-et-Flaugeac

Dépôt légal : ISSN 2729-5524 / ISSN 2739-2538

L'édito du maire

Chers Administrés,

Chères habitantes, chers habitants,

En cette période marquée par des enjeux politiques et budgétaires complexes au niveau national, il est essentiel de rappeler l'importance de la continuité de notre action municipale. Face à ces défis, notre commune reste déterminée à avancer et à améliorer la qualité de vie de tous ses citoyens.

L'année 2024 a été riche en réalisations. Outre les travaux réalisés sur la salle des fêtes et l'église St Rémi, nous avons poursuivi l'entretien de notre patrimoine, à savoir la réfection des toitures des bâtiments, garantissant ainsi leur pérennité pour les générations futures. Nous avons également déployé le nouveau mode de collecte des déchets, visant à rendre ce service plus respectueux de l'environnement. Par ailleurs, l'acquisition et la mise en place d'un composteur collectif témoignent de notre engagement envers une gestion durable des déchets. Enfin, le recensement de nos chemins ruraux est en cours, afin de préserver et valoriser nos espaces naturels. Une commission municipale s'est largement investie sur ce sujet.

Pour l'année à venir, nous finalisons dans les prochaines semaines l'acquisition de la propriété RUS-SAC, parcelles mitoyennes de la mairie, un atout majeur pour notre développement. Un nouveau service est en cours de mise en place, le broyage des végétaux.

D'autre part, nous finalisons l'étude sur l'aménagement de notre bourg, en mettant une priorité sur les déplacements piétonniers, et une mobilité respectueuse de notre environnement. La communication avec nos citoyens est également une priorité, et nous prévoyons l'installation d'un panneau d'information électronique pour vous tenir informés des actualités et des événements.

Je vous inviterai, dans le courant de cette année à vous associer dans ces projets et à participer activement à ces réflexions. Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur pour notre communauté.

Je vous remercie pour votre confiance.

Le Maire,

Jean-Louis Dessalles

COMPOSTEUR COLLECTIF

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un composteur collectif a été mis en service le 13 février 2025, situé sur le terrain communal, Rue du Mas petit, face au petit lac.

Ce composteur est prioritairement destiné aux personnes ne disposant pas de jardin ou d'espace vert. Pour garantir une utilisation optimale de cet équipement, une réunion d'information et de formation s'est tenue ce jour. Cette réunion a permis la présentation du fonctionnement du composteur et de répondre à toutes vos questions.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le SMD3, ainsi que notre référent technique, agent communal, qui nous ont fourni les conseils et les bonnes pratiques sur le compostage.

Nous vous encourageons à vous familiariser avec cet outil qui contribuera à réduire le volume des sacs noirs et à favoriser une gestion durable des ressources.

Merci de votre entière collaboration.



LE BROYEUR

La commune a investi dans un broyeur de végétaux que nous allons mettre au service de nos administrés.

Vous pourrez venir avec vos branchages et repartir avec votre broyat que vous pourrez utiliser de différentes façons dans votre jardin (paillages, composteur). Utilisé comme paillis, il aide à maintenir l'humidité du sol, à réguler sa température et à réduire le développement des mauvaises herbes. Pour en profiter pleinement, il est recommandé d'utiliser un broyat de branche bien décomposé, en l'épandant sur le sol à une épaisseur d'environ 5 centimètres.

Nous vous attendons sur le terrain communal, Rue du Mas petit, face au petit lac à côté des composteurs collectifs.

Les après-midis du 19 mars et 16 avril 2025.

Nous allons également élargir ce service afin que notre équipe technique se déplace chez vous.

Toutes les conditions seront prochainement indiqués sur le site de la commune et bien sûr à l'accueil de la mairie.

FIBRE

Les travaux de déploiement de la fibre sont terminés sur Sigoulès-et-Flaugeac.

Nous sommes entrés en phase où la fibre va progressivement être éligible dans toute la commune.

Les 1ères commercialisations débuteront vraisemblablement vers le 23/03/2025 pour une partie de la commune.

Vous pouvez suivre l'avancée de l'éligibilité de chaque habitation ou immeuble via le lien suivant :

www.nathd.fr/eligibilite

Pour une assistance téléphonique : 0 806 806 806 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (service gratuit + prix de l'appel)

Pour une demande d'adduction pour une maison neuve ou un bâtiment jamais raccordée au cuivre : <https://nathd.fr/adduction/>

Pour une question sur le raccordement : <https://nathd.fr/raccordement/>

Pour signaler un incident sur la voirie (poteaux, câbles, armoires : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>)

Une communication sera faite sur l'ensemble de la commune dès que celle-ci sera totalement éligible.



Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN)

Si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre :

Pour connaître l'avancée des travaux : www.perigordnumerique.fr

Pour contacter Périgord Numérique : <https://www.perigordnumerique.fr/contact/>

OMELETTE À L'AILLET

LE 1ER MAI

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS ATTEND À LA SALLE DES MARRONNIERS (CÔTÉ FLAUGEAC)

POUR 12H AFIN DE PRENDRE LE VERRE DE L'AMITIÉ

PUIS DÉGUSTER L'OMELETTE À L'AILLET



MERCI DE VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE LA MAIRIE

AU 05-53-58-40-42

RÉSERVÉ AUX HABITANTS

DE

SIGOULÈS-ET-FLAUGEAC

INCIVILITÉS



Pour rappel, les sacs ne vont pas sauter tout seuls dans les bacs.

Merci d'utiliser votre carte SMD3 servant à ouvrir le tambour du sac noir, afin d'y placer celui-ci.

Et pour vos sacs jaunes, il suffit d'ouvrir le capot jaune afin de vider le sac à l'intérieur.
de recycler votre sac.



Et de permettre ainsi

Pour le verre,  il suffit d'ouvrir le capot vert.

Pour les cartons qui ne rentrent pas dans le jaune, ils devront être pliés et déposés aux points d'apports volontaires dédiés.

Route de Ste Innocence, à l'église de Flaugeac ou en déchetterie pour des plus gros volumes.

Ainsi l'espace restera propre et agréable pour tous

INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques (**Insee**) réalise régulièrement des enquêtes statistiques auprès des ménages sur l'ensemble du territoire français.

Avant le début de chaque enquête, les ménages concernés sont prévenus individuellement par courrier. Les enquêtes de l'Insee peuvent être menées par internet, par téléphone ou en face à face au domicile des habitants. Dans ces 2 derniers cas, les ménages seront interrogés par un enquêteur de l'Insee. En cas d'enquête en face à face, l'enquêteur sera muni d'une carte officielle. Les ménages seront préalablement informés du nom de cet enquêteur par le courrier qui leur est adressé ; Sur notre commune 2 enquêteurs réalisant habituellement les enquêtes sont : Delphine DAVID et Patrick CHAMBREAU.



Selon les informations dont nous disposons, les enquêtes qui auront lieu en face à face dans notre commune figurent ci-dessous :

Enquête Emploi : 10/02/2025 au 02/03/2025

Enquête Emploi : 12/05/2025 au 01/06/2025

Enquête Emploi : 11/08/2025 au 31/08/2025

Enquête Emploi : 10/11/2025 au 30/11/2025

RÉGLEMENTATION SUR LES PISCINES

Pour les piscines privées à usage familial, enterrées (partiellement ou totalement), neuves ou existantes :

Selon le Code de la construction et de l'habitation, toute piscine enterrée non close privative à usage individuel doit être pourvue d'au moins un des quatre dispositifs de sécurité normalisés visant à prévenir le risque de noyade : **abri, alarme, barrière ou couverture.**

Les propriétaires qui ne satisfont pas à cette obligation encourent des sanctions pénales, notamment une amende de 45 000 €.

Pour les piscines hors sol :

En l'absence de réglementation spécifique, elles sont soumises à l'obligation générale de sécurité, selon laquelle « Les produits et les services doivent présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes » (article L. 421-3 du Code de la consommation).

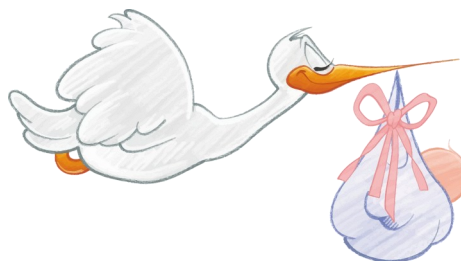
Pour les enfants, toute baignade dans ces piscines doit se faire sous la surveillance constante d'adultes aptes à intervenir rapidement en cas de danger. Il est également impératif de condamner l'accès à la piscine après la baignade.



ÉTAT CIVIL

👤 7 naissances hors commune d'enfants résidant sur la commune :

- 09/01/2024 Prune
- 26/01/2024 Célestine, Garance
- 26/04/2024 Adriel, Philippe
- 26/06/2024 Enzo, Timéo, Manuel
- 04/07/2024 Rosalia
- 11/10/2024 Abby, Bénédicte
- 14/11/2024 Emma



4 mariages

- 22/06/2024 Olivia et Valentin
- 13/07/2024 Marion et Florian
- 22/08/2024 Claire et Damien
- 16/11/2024 Adeline et Georges-Louis



29 décès dont :

👤 Décès EHPAD : 15

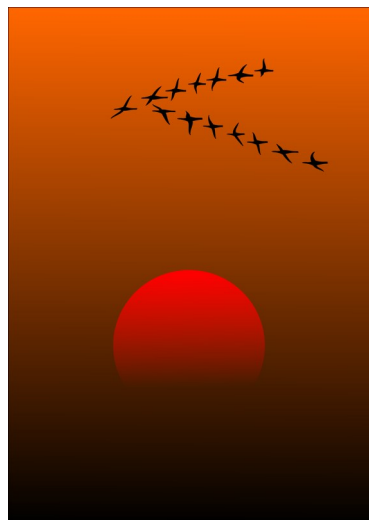
👤 Décès sur la commune : 2

- 14/02/2024 Marie, Madeleine
- 26/03/2024 Marcel, Jacques

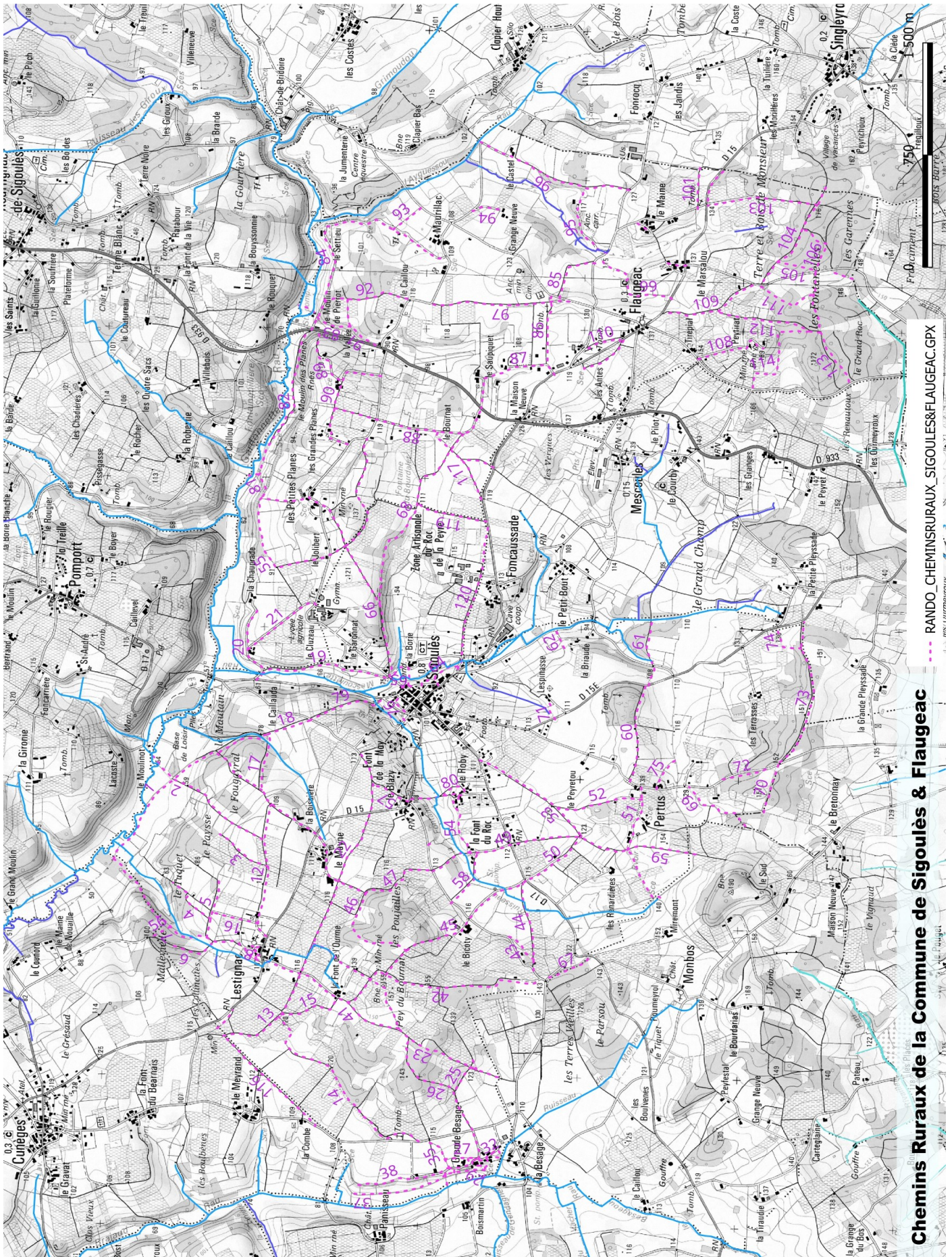


Décès hors commune d'habitants de la commune : 12

- 04/01/2024 Marie
- 09/01/2024 Pierre
- 05/01/2024 Max
- 28/01/2024 Richard
- 23/03/2024 Louis
- 27/03/2024 Simonne
- 18/04/2024 Bertrand
- 22/04/2024 Jean-Louis
- 27/05/2024 Patrick
- 29/08/2024 Ginette
- 04/10/2024 Gilles
- 22/11/2024 Gladys



CHEMINS RURAUX



Chemins Ruraux de la Commune de Sigoulès & Flaugeac

--- RANDO CHEMINS RURAUX SIGOULES&FLAUGEAC.GPX

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX



(chemin de randonnée se trouvant sur la commune)



Pourquoi ce recensement ?

Le recensement des voies et chemins ruraux a été demandé par l'administration à toutes les communes rurales de France. La commission des chemins ruraux du conseil municipal de Sigoulès-et-Flaugeac a réalisé cet inventaire : reconnaissance sur le terrain de l'état actuel, des points GPS, des distances et de l'adressage de chaque voie et chemin.

Nous possédons à l'heure actuelle plus de 60 kilomètres de chemins ruraux.

Nous remercions toutes les personnes de Sigoulès-et-Flaugeac qui se sont jointes à nous pour la réalisation de ce travail.

Le but final est de mieux connaître notre patrimoine et de le mettre en valeur. De nombreux chemins sont dans un état correct, quelques uns mériteraient une réfection, de l'entretien; d'autres, oubliés depuis des années pourraient être repris et aménagés en sentiers sécurisés.

La diversité des paysages (prairies, champs, vignobles, forêts, fermes isolées et hameaux) offre des parcours remarquables surtout dans nos forêts de Sigoulès-et-Flaugeac et sans oublier le magnifique Vallon de la Gar-donnette.

Ce patrimoine restauré pourrait être agrémenté de ci de là de panneaux ludiques où seraient expliqués :

- l'histoire des lieux
- La biodiversité avec ses zones humides et leurs fonctionnements
- Le respect de l'environnement (on ne laisse rien traîner et on ramène chez soi ses déchets)
- De garder son animal de compagnie en laisse
- De ne pas déranger la quiétude des animaux qui pâturent dans les prairies (vaches, moutons et chevaux).

Pourquoi ne pas, aussi, créer une ou deux aires de pique-nique, en pleine nature pour les petites familles. Nos chemins et sentiers devront être si possible compatibles avec ceux des communes limitrophes pour le plaisir des bons marcheurs.

Ce projet, nous devons le réaliser pour tous les administrés de Sigoulès-et-Flaugeac, pour nos enfants, pour nos touristes et pour les générations futures.

* Délibération prescrivant le recensement des chemins ruraux (délibération 2024-025 pour notre commune)

* Recensement de chaque chemin (position, état, nom...)

* Enquête publique

* Délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux et approuvant le recensement actualisé

* Transmission au Conseil Départemental de Dordogne du tableau récapitulatif complété d'une représentation graphique aux fins de permettre une actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Recensement en plusieurs étapes :

Dans les prochains mois, vous serez informés de l'ouverture de l'enquête publique durant la quelle vous pourrez venir faire part au commissaire enquêteur de vos informations ou remarques.



(photo d'illustration)

ÉGLISE SAINT JACQUES

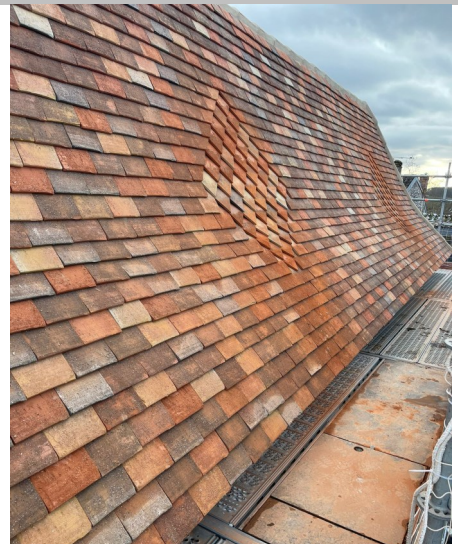
**BIEN PLUS QU'UNE RÉNOVATION... LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE :
LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT JACQUES A RETROUVÉ TOUTE SA BEAUTÉ**

Fin d'année 2024 des travaux de rénovation du clocher de l'Eglise Saint Jacques ont été réalisés par une entreprise locale « Dordogne Toitures ». Ces artisans spécialisés dans la restauration du patrimoine ont effectué un travail remarquable et nous ont apporté leur lot de surprises.

Tout d'abord quelle surprise, en découvrant ces photos, de constater que de très belles rosaces sont venues agrémenter cette toute nouvelle toiture du clocher. Une jolie façon de pouvoir utiliser les différentes couleurs des tuiles.



Un avant-après



Puis un voyage dans le temps.....

En ouvrant les anciennes poutres du clocher, un événement inattendu a retenu toute l'attention : la découverte d'un journal usé par le temps déposé là il y a 64 ans par un artisan passionné. Réel désir de laisser une trace de son passage et tra-

dition chez certains artisans.

Un lien entre Passé et Présent...

Ce moment de découverte a inspiré l'équipe municipale et les agents communaux à réfléchir sur la continuité de cette tradition. Le clocher, témoin silencieux des générations passées, a suscité l'interrogation : que pouvons-nous transmettre à notre tour ?



ÉGLISE SAINT JACQUES

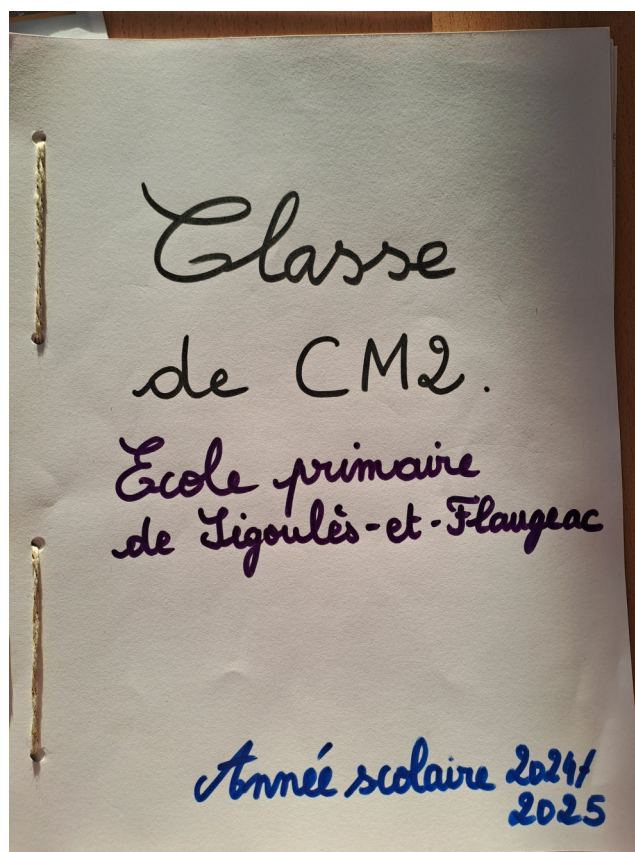
Le dépôt d'un objet contemporain...

Afin de rendre hommage à l'ancienne génération, qui de mieux que la nouvelle génération pour le faire.

Avec la participation des élèves de CM2 et de la directrice de l'école, il a été décidé de placer une capsule temporelle contenant des objets qui représentent la communauté actuelle : une rétrospective de l'année 2024, une édition du Siflaumag de l'année, un journal local et des lettres des enfants exprimant leur vie actuelle et leurs souhaits pour l'avenir. Chaque élève a également inscrit son nom sur un petit rondin de bois. Les artisans ont également eux aussi laissé trace de leur passage sur ce clocher.



Remise du journal découvert dans le clocher



La capsule temporelle 2024

Une tradition qui se poursuit...

En déposant cette capsule temporelle dans le clocher, nous avons non seulement honoré l'artisan d'autrefois, mais aussi tissé un lien entre les générations. Dans 64 ans, peut-être qu'un autre groupe de rénovateurs découvrira notre dépôt et continuera cette belle tradition, en ajoutant leur propre touche à l'histoire de Sigoulès-et-Flaugeac.

LES TEMPS FORTS

Le 9 novembre 2024 Inauguration de l'Église St Rémy et de la salle des fêtes et des sports du Pressoir



Nous remercions chaleureusement les enfants de la classe de Mme Manou qui nous ont lu de très beaux poèmes pendant la commémoration du 11 novembre.



Merci à tous d'être venus aussi nombreux pour honorer la mémoire de nos disparus



Le père Noël est passé voir la rénovation de l'Église St Jacques puis a poursuivi sa route vers l'école afin de s'assurer que les élèves ont été bien sages.



Un grand merci à notre équipe de décoration de Noël et à l'association Sigoulès en fleurs pour avoir décorées nos rues.



Vous êtes venus nombreux en ce début d'année afin de partager les vœux du maire et de son conseil municipal.



INSCRIPTION ECOLE-RECENSEMENT

INSCRIPTIONS D'ENFANT(S) À L'ÉCOLE DE SIGOULÈS-ET-FLAUGEAC



Le maire de Sigoulès-et-Flaugeac a la compétence de l'inscription à l'école et la directrice de l'école a celle de l'admission.

Les inscriptions se font donc à la mairie et l'école prendra contact avec les parents afin d'organiser des réunions pour les Petites Sections (né(e)s en 2022) et pour les autres niveaux.

L'école fonctionne sur une semaine de 4 jours. Les horaires sont le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45-12h et de 13h45-16h30.

Pour inscrire vos/votre enfant(s), le service scolaire a besoin des pièces obligatoires suivantes :

- Le livret de famille intégral
- Le carnet de vaccination avec le nom de l'enfant marqué sur le cerfa
- La pièce d'identité d'un des parents. En cas de séparation, les pièces d'identité des 2 parents, le jugement ainsi que l'autorisation d'inscrire l'enfant par le parent chez lequel l'enfant ne réside pas principalement.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois si vous n'habitez pas la commune
- *En cas de changement d'établissement scolaire, le certificat de radiation. Merci de nous confirmer la date d'entrée dans notre école.*

Le service vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h, ainsi que le mardi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Dès que vous en serez en possession, il faudra adresser l'attestation d'assurance scolaire.

Le dossier d'inscription aux services de restauration scolaire et garderie du matin et du soir sera transmis début juin.



Le recensement citoyen est une démarche OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE à faire en mairie du domicile.

Une attestation de recensement sera délivrée pour permettre l'inscription aux examens et concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée).

Cette démarche permet d'effectuer ensuite la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand se faire recenser ?

Les garçons et les filles doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Les Français non recensés peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour se faire recenser, les pièces suivantes sont nécessaires :

- livret de famille.
- pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française).
- justificatif de domicile au nom du/de la jeune citoyen(ne) : facture, courrier d'envoi de la carte vitale, convocation au brevet etc...

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. Vous devez y participer avant votre 18^{ème} anniversaire (ou avant votre 25^{ème} anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez.



VOS INFOS UTILES



MARCHE DU SAMEDI MATIN

Pour retrouver les commerçants présents

Reportez vous au site de la commune :

Economie/Marché hebdomadaire

sur le compte facebook

<https://www.facebook.com/share/1PEH4GVu43/>



MAIRIE :

40 route d'Uffer - BP n°9

Tel : 05 53 58 40 42

mail : s.general@sigoules-et-flaugeac.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et mercredi 9h - 12h

Mardi 9h - 12h / 14h - 18h

Jeudi 9h - 12h

Vendredi 9h - 12h / 14h - 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

4 place des Cépages - Tel : 05 53 58 40 66

RESTAURANT SCOLAIRE Tel : 05 53 24 15 99

BIBLIOTHEQUE

Du mardi au vendredi 15h-18h

Mercredi 9h-12h/ 15-18h

Samedi 9h-12h

Mail : bibliotheque.sigoules@la-cab.fr

Tel : 05 53 61 67 65

CRECHE «Les Raisins Neuf»

12 rue de la Cayre Tel : 05 53 63 00 34

GARDERIE PERISCOLAIRE / ACCUEIL DE LOISIRS

2 place des Cépages Tel : 05 53 24 89 70

CONCILIATEUR permanence un vendredi après-midi par mois sur rendez-vous

Tel : 05 53 58 40 42

CONCESSIONNAIRES RESEAUX à contacter directement, sans passer par la mairie

ASSAINISSEMENT COLLECTIF / Tout à l'égout :

Communauté Agglomération Bergeracois (CAB)

Tel : 05 53 23 43 95

Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac

Tel : 05 53 58 40 42

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Communauté Agglomération Bergerac (CAB)

Tel : 05 53 23 43 95

EAU POTABLE / SAUR France :

service clients Tel : 05 81 31 85 03

urgence Tel : 05.81.91.35.05

ENEDIS (EDF) : Bergerac Tel : 09 69 32 15 15

urgence dépannage Tel : 09 72 67 50 24

ORANGE / France TELECOM :

3900 / boutique Orange

DECHETTERIE

ZA du Roc de la Peyre

Tel : 05 53 23 32 28

Lundi, mercredi, samedi

9h-12h / 14h-17h45

Jeudi 14h-17h45

Badge : inscriptions sur le site internet du SMD3

Site : smd3.fr

CENTRE MEDICO-SOCIAL -

Rue du Caillaud Tel : 05 53 02 06 13

CIAS

ZAE le Chorum Tel : 05 53 58 48 01

SERVICES MEDICAUX

Maison de Santé Bergerac-Sud -

6 place des Cépages

Médecine générale Tel : 05 53 58 40 02

Pédiatre RDV via Doctolib

Infirmiers Tel : 05 53 58 48 73

Sage femme RDV sur www.maiia.com

Dentiste Tel : 05 53 63 38 92

Psychologue Tel : 06 16 37 08 39

Ostéopathes Tel : 06 40 46 92 06

Kinésithérapeutes Tel : 07 87 80 08 22

Diététicienne Tel : 06 46 64 62 59

Psychomotricienne Tel : 06 88 60 05 36

Hors maison médicale

Orthophoniste Tel : 06 38 24 58 55

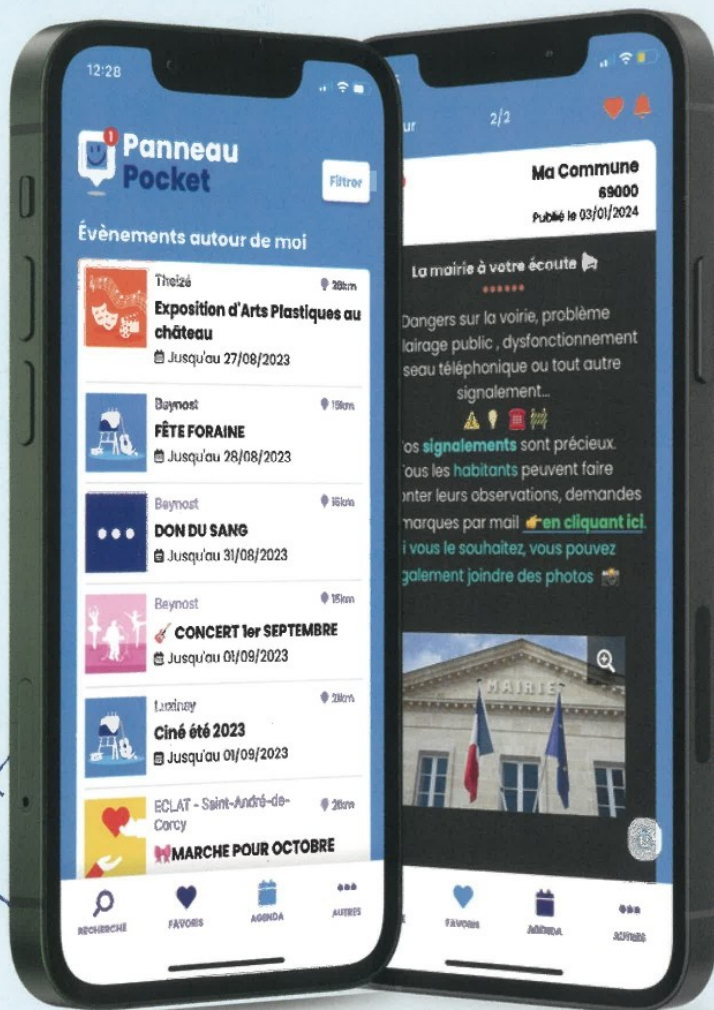
Pharmacie Tel : 05 53 58 40 10

Psychologue pour enfant : 06 14 69 22 39



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**

Scannez pour télécharger l'appli !



100%
GRATUIT

0%
PUBLICITÉ

100%
ANONYME



Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac

Département de la Dordogne
Canton « Sud-bergeracois »

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLEES A CONTACTER EN CAS DE DECLenchement
DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE CONSECUTIF A UNE SITUATION DE RISQUES EXCEPTIONNELS (CANICULE, EPIDEMIE ...).**

Cette démarche est **facultative** et **volontaire** *

Je soussigné(e)*

Adresse précise*

*** mention obligatoire**

..... Téléphone* _ _ _ _ _

- ☐ demande à être inscrit(e) sur le registre afin que je puisse être assisté(e) en cas de plan d'alerte et d'urgence
☐ demande à être réinscrit sur le registre
☐ demande à être radié(e) du registre : motif

=====

Conditions de vie* :

- ☐ seule ☐ en couple ☐ en famille
☐ Personne âgée +65 ans ☐ Personne âgée 60 ans et plus, reconnue inapte au travail ☐ Adulte handicapé

Personnes à prévenir en cas d'urgence :*

1- Nom-Prénom : lien avec la personne :

Tél * : _ _ _ _ _

2- Nom-Prénom : lien avec la personne :

Tél * : _ _ _ _ _

Etes-vous suivi par le Service Social Personnes Agées du CCAS :

Oui ☐ Non ☐

Etes-vous bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée Autonomie:

Oui ☐ Non ☐

Etes-vous suivi par le Service Social du Département :

Oui ☐ Non ☐

Qui vous contacte régulièrement ?

☐ amis ☐ voisins ☐ famille

Qui vous aide à la maison ?

TELEASSISTANCE / TELEALARME

Oui ☐ Non ☐

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

NOM Tél * : _ _ _ _ _

☐ Quotidien ☐ + 3 fois/semaine ☐ 1 à 2 fois/semaine ☐ Weekend ☐ autre :

EMPLOI DIRECT / CESU

NOM Tél * : _ _ _ _ _

☐ Quotidien ☐ + 3 fois/semaine ☐ 1 à 2 fois/semaine ☐ Weekend ☐ autre :

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

NOM Tél * : _ _ _ _ _

☐ Quotidien ☐ + 3 fois/semaine ☐ 1 à 2 fois/semaine ☐ Weekend ☐ autre :

CABINET INFIRMIER

NOM Tél * : _ _ _ _ _

☐ Quotidien ☐ + 3 fois/semaine ☐ 1 à 2 fois/semaine ☐ Weekend ☐ autre :

AIDE SOIGNANTE – CIAS

NOM Tél * : _ _ _ _ _

☐ Quotidien ☐ + 3 fois/semaine ☐ 1 à 2 fois/semaine ☐ Weekend ☐ autre :

ASSOCIATION, BENEVOLE, VOISIN

NOM Tél * : _ _ _ _ _

☐ Quotidien ☐ + 3 fois/semaine ☐ 1 à 2 fois/semaine ☐ Weekend ☐ autre :

Bulletin rempli par :*

☐ L'intéressé(e) ☐ Tierce personne Nom : Prénom : Lien avec la personne :

Fait à le

Signature

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement par la mairie de Sigoulès-et-Flaugeac.

Ces données sont collectées afin d'établir un registre communal recensant les personnes vulnérables et sont nécessaires pour permettre d'assurer un contact régulier avec ces personnes ainsi que l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences. Ces données peuvent être données par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante) sans opposition de la personne concernée. La base juridique du traitement des données relève du consentement et du respect d'une obligation légale.

Elles sont destinées aux agents en charge du traitement, au supérieur hiérarchique de ces agents, aux élus de la collectivité, à la préfecture en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgences.

Les données collectées sont recueillies par notre sous-traitant prestataire de maintenance et par l'hébergeur des données. Elles seront conservées 2 ans après la transmission pour alertes de vigilance (météorologiques, circulations...) et 10 ans pour registre communal.

Toutes les données assorties d'un astérisque* sont obligatoires. La non fourniture entraîne les conséquences suivantes : risque de ne pas pouvoir porter assistance, aide et secours aux personnes vulnérables ou isolées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Enfin, vous disposez d'un droit de retirer à tout moment votre consentement, en vous adressant à la mairie de Sigoulès-et-Flaugeac à l'adresse suivante : 6 route d'uffier - BP9 24240 Sigoulès-et-Flaugeac ou mail suivant : s.general@sigoules-et-flaugeac.fr

Vous seul(e) pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsables en écrivant à la Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac ou en contactant le délégué à la protection des données : ATD 24, 2 place Hoche, 24 000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

☐ J'accepte que ces données fassent l'objet d'un traitement

☐ Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Signature